



Municipalité de Pampigny

Au Conseil communal de

P A M P I G N Y

Pampigny, le 22 mars 2010

**Préavis municipal no 01-2010
demandant l'octroi d'un crédit d'étude de
Fr. 75'320.-- - 2ème partie –
pour la création d'une structure d'accueil de la petite enfance**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Préambule

Au mois de décembre, le Conseil a octroyé un crédit de Fr. 20'000.-- destiné à financer la 1^{ère} partie de l'étude pour la création d'une structure d'accueil de la petite enfance.

Ce montant a servi à l'établissement de l'appel d'offre « sur invitation » qui a permis de désigner l'architecte qui sera en charge de la réalisation du projet susmentionné.

2. Principe

Il s'agit donc de la suite logique à cette première demande de crédit qui prévoit l'étude pour la création d'une structure d'accueil de la petite enfance jusqu'à et y compris la mise à l'enquête publique.

Les coûts se répartissent de la manière suivante :

Honoraires architecte (env. 33% honoraires totaux)	Fr. 55'000.--
Honoraires prestations ingénieur civil	Fr. 3'000.--
Honoraires prestations ingénieur chauffage	Fr. 3'000.--
Honoraires prestations géomètre	Fr. 3'000.--
Honoraires prestations diverses	Fr. 6'000.--
Sous-total	Fr. 70'000.--
TVA 7.6%	Fr. 5'320.--
Total TTC	Fr. 75'320.--

3. Projet

Nous vous rappelons que le projet prévoit :

- une structure d'accueil préscolaire, comprenant 22 places,
- et un local pour le football, pouvant à terme être utilisé également comme UAPE (unité d'accueil pour écoliers) ou cantine scolaire, suite à l'introduction de la nouvelle loi prévoyant l'école à journée continue.

Un avant-projet a été réalisé par le bureau LVPH architectes Sàrl, dont le coût total peut être évalué en première approche à Fr. 1'500'000.--. Cet investissement devra être financé par la commune.

Les charges de fonctionnement de la structure d'accueil préscolaire, comprenant les frais d'exploitation, intérêts et amortissements, seront pris en charge par l'AJERCO.

4. Réalisation de l'étude

L'étude se poursuivra dès acceptation du préavis par le Conseil communal et devrait durer environ 6 mois jusqu'à la demande de crédit de construction.

5. Financement

Ces travaux seront entièrement financés par la bourse communale sans recourir à l'emprunt. Ils seront amortis intégralement à la fin des travaux.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Pampigny

- vu le préavis no 01-2010 du 22 mars 2010,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide

d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude - 2ème partie - de Fr. 75'320.-- TTC pour la création d'une structure d'accueil de la petite enfance

Au nom de la municipalité

le syndic :

la secrétaire :

Eric Vuilleumier

Béatrice Moser

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 mars 2010